

Le 28 novembre 1771 – M. de Courcy au ministre

Deux documents du SHD à Brest, Ms.93, n°113, 114

Deux lettres de Courcy destinées à se faire valoir au détriment de Poivre.

N°8.

Isle de France le 28 novembre 1771

Monseigneur,

Je profite du départ du vaisseau *le Zéphir* [*Zéphyr*], armement particulier, pour avoir l'honneur de vous informer de ce qui se passe ici, et pour avoir celui de vous adresser les duplicata de mes dépêches des 3 septembre, 8 et 17 octobre de cette année N°1 jusques et compris N°7 .

Ci-joint, Monseigneur, un mémoire que j'ai fait depuis que je suis ici sur des objets qui m'ont paru intéressants. Je souhaite qu'il puisse vous plaire. Je ne dis rien dans mon mémoire qui ne puisse être attesté par tous ceux qui ont à cœur les intérêts du Roi et le bien général de la colonie.

La situation de cette colonie est toujours à peu près la même. Cependant l'esprit de cabale qui conduit nécessairement à la désunion et à l'esprit de mésintelligence s'accroît de jour en jour, et quelque chose qu'on puisse faire, si votre autorité n'y met la main, on ne pourra parvenir à retenir les têtes échauffées de gens mal intentionnés de cette colonie. Il est bien malheureux, Monseigneur, pour le service du Roi et pour la tranquillité publique, qu'on soit toujours en guerre dans une île aussi petite et aussi éloignée que celle de l'Isle de France. On ne parviendra à arrêter le mal qu'en punissant une troupe d'écrivains calomnieux et jaloux du repos qu'on devrait nécessairement goûter ici. C'est toujours à vous seul, Monseigneur, que je prends la liberté de parler naturellement. Vous m'avez ordonné d'avoir toute confiance en vous, je vous demande très instamment d'ajouter foi à tout ce que j'ai l'honneur de vous dire. Je serais indigne des bontés dont vous m'honorez si je vous disais la moindre petite chose qui ne fut pas une vérité bien reconnue.

M. Poivre est toujours à sa maison de campagne, j'ignore les motifs qui l'ont obligé à s'y retirer dans la circonstance présente. Je sais de lui comme de M. le Ch. Desroches qu'ils sont très disposés l'un et l'autre à ne pas se lier d'amitié, mais bien au contraire décidés à rompre ouvertement au premier moment. Réciproquement ils traitent les affaires du service par écrit.

Messieurs Desroches et Poivre en partie m'ont montré ces écrits. Ils sont bien faits pour troubler la bonne harmonie qui doit régner entre deux chefs d'une administration comme celle de l'Isle de France. Ils se disent dans leurs lettres des choses désagréables et mortifiantes, et les méchants soufflent le feu qui tôt ou tard doit les embraser. Que ces méchants sont à craindre Monseigneur ! Ils se cachent sous mille formes différentes, et je ne crois pas que personne puisse se garer du venin qu'ils soufflent continuellement. Comme il ne m'appartient pas de juger personne, je reste tranquille, très retiré chez moi après avoir rempli journellement ce que je dois au service du Roi. Par continuation, en l'absence de M. Poivre, je me trouve ordonnateur ; mais comme cet ordonnateur n'est éloigné du port que de deux lieues, je ne prends rien sur moi, je lui rends compte de tout, et je fais exécuter ses ordres. Tous les dimanches je vais travailler avec lui. Il me témoigne de la confiance, je ne sais si j'ai raison ou tort de croire qu'il en a ou qu'il n'en a pas pour moi. Ce que j'ai à traiter avec M. le Ch. Desroches pour notre service réciproque ne souffre point de difficulté, et je ne puis pas dire que ce gouverneur m'ait jusqu'à présent fait éprouver aucun petit désagrément.

Si M. Poivre, Monseigneur, reste dans la colonie, je ne vois pas que je puisse lui être de grande utilité. Il a ses opinions, il les veut suivre, et comme il est entouré de gens qui ont le plus grand intérêt à l'empêcher d'établir la forme prescrite par nos ordonnances, mes représentations ne produisent pas grand effet. D'ailleurs je ne suis point accoutumé et ne pourrai jamais me faire à l'esprit de cabale qui règne ici. Disposez de moi, Monseigneur, pour tout ce que vous jugerez à propos ; mais rappelez-moi

pour servir dans nos ports où l'on ne connaît point comme ici le démon de la zizanie qui semble qu'on ait voulu exprès faire entrer dans la constitution du gouvernement des Isle de France et de Bourbon. Je vous en supplie de toutes mes forces, retirez-moi, Monseigneur, de ce pays-ci ; auprès de vous je ne puis que passer des jours heureux. Je ne veux faire aucune fortune ; depuis longtemps j'ai appris à vivre avec peu. Je prends aussi la liberté de vous observer, Monseigneur, qu'avec douze mille livres que le Roi me donne d'appointements, il ne m'est pas possible de pouvoir vivre à l'Isle de France où tout se paye au poids de l'or. Je ferai l'impossible pour ne pas m'endetter, mais je doute que j'y parvienne si vous n'avez la bonté de venir à mon secours.

Depuis que le Sr Percheron est passé au cap de Bonne-Espérance en qualité d'agent de la marine, il y a fait fabriquer une quantité prodigieuse de biscuit pour les équipages des vaisseaux. Ce biscuit a été remis ici en grande partie dans des magasins. Sur les difficultés que plusieurs capitaines ont faites de le prendre dans leurs vaisseaux, j'en ai fait, avec le contrôleur de la Marine et les officiers de port, une visite très scrupuleuse. Nous avons trouvé ce biscuit en grande partie réduit en machemoure¹ par sa mauvaise composition. La farine qu'on a employée pour le faire n'a point été séparée d'avec le son, de manière que le biscuit est presque noir, et a contracté un goût d'amertume insupportable. Les galettes pour peu qu'on les remue se réduisent en poussière, et il n'est pas possible de pouvoir risquer à le donner aux équipages qui seront embarqués sur les vaisseaux destinés à des voyages de long cours. J'ai proposé à M. Poivre de ne donner de ce biscuit qu'aux bâtiments qui naviguent ici à la côte. Il y a consenti, mais avant que ce biscuit soit consommé de la sorte, il y en aura toujours une très grande quantité de perdue en machemoure. M. Poivre a encore approuvé sur mes représentations, qu'il en fut donné aux Noirs du Roi qui travaillent dans le port, de préférence à du maïs, afin de pouvoir au moins en trouver utilement l'emploi. C'est pourtant au cap de Bonne-Espérance, Monseigneur, que se trouvent le plus beau blé et la plus belle farine possible. La farine en est pour le moins aussi blanche que celle que l'on tire de Moïzac et des autres provinces de la France. Le Roi payera bien cher le biscuit qu'on a fait pour lui au cap de Bonne Espérance. Le Sr Percheron y trouvera son compte, et c'est vraisemblablement tout ce qu'il faut. M. Poivre à qui j'ai rendu compte bien exactement de la mauvaise qualité de ce biscuit, m'a dit qu'il allait défendre au Sr Percheron d'en envoyer davantage dans ce port. Nous en faisons actuellement à l'Isle de France qui est aussi bon et aussi beau que celui de Brest. Pourquoi ne nous pas servir de tout le blé que peut produire cette colonie et celle de Bourbon ? Ce que nous tirons du cap de Bonne Espérance consomme une prodigieuse quantité d'argent. Vous en serez sûrement effrayé, Monseigneur, par les lettres de change que le Sr Percheron donnera pour comptant aux Hollandais.

On m'a caché et on me cache toutes les opérations du cap de Bonne-Espérance, le contrôleur de la Marine de cette colonie n'en est pas plus instruit que moi. Les armements particuliers qui se font ici, et dont la plus grande partie va uniquement qu'au Cap, n'entreprennent ce voyage que parce que leurs armateurs sont bien assurés qu'on prendra pour le compte du Roi, tout ce qu'ils rapporteront de cette colonie hollandaise. D'après cela, Monseigneur, jugez des dépenses énormes de l'Isle de France. On ne peut pas se le dissimuler, il en est de tout comme du biscuit dont j'ai l'honneur de vous rendre compte.

J'ai été effrayé, Monseigneur, que des états arrêtés et signés par M. Poivre pour l'achat du bois qui sert ici à des palissades, lesquelles sont employées pour faire des entourages de cases à Noirs, des chantiers et beaucoup d'autres fermetures [qui] sont vendus par des fournisseurs attachés au service du Roi, 40 sols pièce. Il est énorme la quantité qu'on emploie à mille usages différents. Ces palissades ne sont autre chose qu'un jeune bois ou branche d'un gros arbre coupé sans aucune préparation, qui ont d'ordinaire 10 à 12 pieds de long, et trois jusqu'à six pouces de circonférence. Suivant les marchés de ces fournisseurs les dimensions pour le prix n'y font rien, de façon que pour former un entourage où il ne devrait y entrer que 100 palissades, on y en emploie 4 à 500. Je n'ai pu m'empêcher de faire à ce sujet de très grandes représentations à M. Poivre. Il m'a répondu qu'il n'avait jamais compté que ce bois fut payé si cher, qu'il m'était obligé de le mettre à même de corriger cet abus, et qu'il allait donner des ordres pour qu'on en diminuât le prix. J'ai bien de la peine à croire que cet ordre soit donné promptement. Tous les fournisseurs ne voudraient pas faire d'autre métier que celui de vendre au Roi

¹ Machemoure : S. f. (Marine). On donne ce nom aux plus petits morceaux qui viennent du biscuit écrasé ou égrené. (Encyclopédie d'Alembert)

des palissades. Il ne leur faudrait pas grand temps pour faire, en travaillant de la sorte, une immense fortune. Je suis bien sûr jusqu'à présent, qu'année commune, le Roi a acheté plus de 30 mille palissades. J'ai déjà eu l'honneur de vous marquer, Monseigneur, que c'était des conseillers, des officiers de port et des commis aux écritures travaillant dans les bureaux du Roi de cette colonie, qui étaient fournisseurs.

Un autre gouffre, Monseigneur, est celui de la traite des bœufs à Madagascar. Ce sont les vaisseaux du Roi qui jusqu'à ce moment ont été les prendre dans cette île des mains du chef de traite nommé Laval, qui par ordre de M. Poivre est établi à Foulpointe pendant 7 à 8 mois de l'année. C'est à ce chef de traite qu'on fait passer des armes à feu, de la poudre de guerre, des toiles bleues et une infinité d'autres choses qu'on tire des magasins du Roi qu'on dit propre pour la traite ; mais à tout cela on y joint encore des piastres gourdes qu'on prend dans le Trésor de cette colonie, et qui vont pour jamais se perdre dans l'île de Madagascar. Malgré la disette où nous sommes ici d'argent, il n'y a pas 8 jours, Monseigneur, qu'on a fait embarquer sur la flûte *l'Ambulante* qu'on a envoyée pour la dernière fois de cette saison, prendre des bœufs du Sr Laval, qu'on a fait, dis-je, embarquer secrètement deux mille piastres sur ce bâtiment. J'étais cependant alors ordonnateur ; mais M. Poivre de sa campagne a ordonné cet embarquement avec recommandation de n'en dire mot à personne. J'en ai été informé le lendemain du départ de *l'Ambulante*. Je me suis plaint à M. Poivre de ce qu'on ne m'avait pas fait part de cette expédition, et que c'était contre toute règle que je n'en fus pas instruit. Il m'a beaucoup prié de ne pas lui en savoir mauvais gré, qu'il avait oublié de m'en prévenir parce qu'il l'avait fait avec précipitation ; mais puisque je le savais seul, il me priait en grâce de n'en rien dire à M. le Ch. Desroches qui ne manquerait pas de fulminer contre cet envoi de piastres. Je lui ai promis de me taire vis-à-vis de M. le Ch. Desroches, et je lui tiendrai parole. Vous saurez, Monseigneur, que ce gouverneur n'a jamais été d'avis qu'on envoie des piastres pour avoir des bœufs. Je crois que dans tous les cas possibles à cet égard j'aurais pensé comme lui. Le Sr Laval, dit-on, finira par être très riche et le Roi par payer un prix exorbitant la livre de viande fraîche que ses malades et ses équipages mangent journellement. M. Poivre m'a paru étonné du peu d'approbation que je donnais à cette manière de traiter. Il a été obligé de convenir avec moi qu'elle était fort onéreuse à S. M., et il a fini par m'assurer que l'année prochaine, il fera en sorte de s'y prendre autrement ; mais il n'en fera rien.

Les logements que le Roi paie indistinctement à ceux qui ont passé jusqu'à présent ici à son service est encore un objet de dépense considérable. Par la première occasion j'aurai l'honneur de vous informer plus particulièrement de cette dépense.

Je ne tarderai pas à bien connaître la quantité et l'emploi des Noirs et négresses appartenant au Roi qui sont dans cette colonie. C'est encore dans cette partie, Monseigneur, où il y a un furieux abus. Si ce qu'on m'en a dit jusqu'à présent se trouve vrai, le Roi est à découvert d'une quantité prodigieuse d'esclaves dont vraisemblablement les particuliers profitent, et qu'on aura peine à leur prouver qu'ils appartiennent à S. M. Le fait est qu'il n'y a pas eu encore aucun recensement fait d'esclaves appartenant au Roi dans cette colonie, et que jusques et compris l'instant où j'ai pris le détail de ce port, il ne s'en faisait journellement aucune revue, on se contentait seulement de les compter et ceux qui voulaient bien se rendre au travail y étaient envoyés. Les commandeurs de ces Noirs n'en prenaient pas moins par semaine les vivres de tous ceux qui étaient sensés devoir être présents.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Courcy

=====
N°9.

Isle de France le 28 novembre 1771

Pour Monseigneur seul, je l'en supplie

Monseigneur,

Daignez vous donner la peine de lire le cahier ci-joint de quelques lettres qui m'ont été écrites successivement et auxquelles j'ai cru devoir répondre de manière à me mettre à l'abri de tout reproche. Ce premier début vous donnera à peu près une idée dont on manœuvre ici. Vous verrez, Monseigneur, combien l'on cherche à mettre d'humeur et de fiel dans toutes les opérations. Il est clair que l'on fait l'impossible pour me pousser à bout : mais je suis bien résolu à souffrir sans me plaindre. De vous seul j'attendrai justice, et j'ose croire que vous me la rendrez, parce que je crois que je la mérite, et que je la mériterai encore plus par la suite.

M. Poivre trouve extraordinaire que je sois difficile pour ménager avec une extrême économie les intérêts du Roi, et il n'est pas content de ce que je cherche à connaître la cause première des dépenses excessives que l'on fait dans cette colonie. Il est fâché de ce que je me suis déclaré hautement l'ennemi des perturbateurs du repos public et des gens de mauvaise foi, qui, aux dépens de tout, font à l'Isle de France des fortunes considérables. Me conduire autrement, ne peut entrer dans mon âme. Je suis touché pour M. Poivre, et je lui ai dit plus d'une fois, de voir que des gens méprisés à l'excès, soient reçus chez lui et qu'il les protège de préférence à ce qu'il y a dans la colonie d'hommes honnêtes. Enfin, Monseigneur, si c'est un crime de me conduire de la sorte, je prévois que je serai incorrigible. Comme vous serez mon unique juge, je ne crains rien, et au contraire, j'attends tout de vos bontés. Si ma façon de servir ne peut convenir, rappelez-moi au plus vite, il serait cruel si, en voulant faire le bien et empêcher le mal, je devenais victime. On dit que je pousse le fanatisme trop loin, cela m'importe peu. Je ne veux pas gagner un sol. On m'a déjà fait faire plusieurs fois, sous main, des propositions d'affaires de fortune. Je les ai rejetées avec tant de mépris que je ne crois pas que l'on cherche à me tenter davantage.

Je sais bien qu'on ne demanderait pas mieux que de me voir faire un faux pas, et on serait comblé de m'embarquer de façon à me perdre. Je serai ferme dans ma religion.

On vous marquera peut-être, Monseigneur, qu'il en coûtera beaucoup au Roi pour me loger dans ce port. Ne le croyez pas, je vous en supplie, car rien, sur mon honneur, ne sera plus faux. D'ailleurs rien ne sera si aisé à vérifier. Je ne demande pas le plus simple nécessaire. Je serai en état de vous montrer combien il en a coûté au Roi pour loger M. Poivre. Il ne pourra jamais persuader que je serai mieux que lui dans la maison du Roi qu'il m'a destinée. Si vous vous faisiez rendre compte, Monseigneur, de ce qu'il en a coûté au Roi pour loger ici tout le monde de tout état, vous seriez très surpris de voir à combien cela monte.

La dépense pour le prétendu relèvement des carcasses qui comblent notre port et à laquelle [sic], depuis 18 à 19 mois, on n'a pas encore touché, revient au Roi jusqu'à présent à plus de cent mille écus. J'ai demandé qu'on me fit le dépouillement de cette dépense. Elle passera peut-être quatre cent mille livres. M. Poivre, à qui je rendis compte de cette énorme somme il y a un mois, en parut frappé : il m'ordonna de l'arrêter. Je lui dis que rien ne pressait davantage. Depuis ce temps on l'a fait changer d'avis, et il me marque, comme vous le verrez, Monseigneur, par la copie de sa lettre du 8 octobre, dans le cahier ci-joint, que j'ai fait monter cet état de dépense trop haut. Il est impossible en travaillant de la sorte que le Roi tienne à l'argent qui lui en coûte à l'Isle de France. Il n'y a pas encore une seule pièce de bois retirée de ces carcasses.

Dans ce moment même, Monseigneur, on entreprend de faire ici un nouveau port de sûreté qui sera placé dans une anse qu'on nomme le Trou Fanfaron. C'est M. de Tromelin, lieutenant de vaisseaux, qui est chargé de cette nouvelle opération. M. de Tromelin est l'ami intime de M. Poivre, et l'ennemi juré de M. le Ch. Desroches, au moyen de quoi on fera travailler coûte qui coûte² à ce port de

² .« On entend dire très-souvent coûte qui coûte ; cette expression est très-vicieuse ; dites : J'aurai cela quoi qu'il en coûte, quoi qu'il coûte, ou coûte que coûte. » (Nouveau manuel de la pureté du langage, ou, Dictionnaire des ..., 1835)

sûreté. J'ai dit à M. Poivre que je ne pensais pas que ce fut le moment de faire pareille entreprise. Sans contredit ce port serait très nécessaire, mais le Roi n'est point ici assez riche pour l'entreprendre. Vous verrez, Monseigneur, ce qu'il en coûtera dans la circonstance présente pour faire valoir des talents de M. de Tromelin. Je suis toujours effaré des lettres de change qu'on sera forcé de tirer sur le Trésorier général des Colonies. On ne veut pas m'écouter, on me trouve difficile pour le service. Comme je n'ai que le droit de représentation, je ne me lasserai pas d'en faire, et j'obéirai lorsqu'on me donnera des ordres. J'ai l'honneur de vous assurer que tout ici est renversé si vous n'interposez votre autorité. Encore une fois, Monseigneur, ne me laissez pas à l'Isle de France, je vous en supplie de toutes mes forces. M. Poivre ne peut avoir besoin de moi en travaillant comme il le fait.

J'ai été seul, Monseigneur, dans ce port pendant tout le temps de la force de la maladie de la petite vérole. On ne vous dira peut-être pas que je m'y suis conduit à la satisfaction de toute la colonie. Je n'ai pas manqué de visiter journellement les hôpitaux. C'est moi qui ait fait faire une espèce de lazaret qui dans tous les temps sera nécessaire en cas d'épidémie. J'ai montré de la fermeté pour toutes les précautions à prendre. Vous verrez, Monseigneur, par la copie de la lettre ci-jointe de M. de Bellecombe, que ces précautions se sont étendues jusqu'à l'île de Bourbon. Grace au ciel, cette maladie épidémique n'a pas fait ici de grand ravage, et elle tire à sa fin.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Courcy

* * *